



MAIRIE de MERAL
5 rue de Bretagne
53230 MERAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
accueil@mairie-meral.fr

ARRÊTE n° 2025-80 du 28 novembre 2025

Objet :

Règlementation de la circulation et du stationnement
pendant les travaux d'effacement des réseaux de la rue
Médéric de Lancesseur - rue des Lières - chemin du Moulin -
Place de l'église
du 5/01/2026 au 30/01/2026

Le Maire de Méréal,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2, L2213-1, L
2213-4, L 2213-6 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise SORELUM, Zone du Millenium, 19 rue Louis Renault, Saint-Berthevin
(Mayenne) en date du 27 novembre 2025,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux d'effacement des réseaux au niveau de la rue
Médéric de Lancesseur - rue des Lières - chemin du Moulin - Place de l'église sur la commune nécessite une
réglementation de la circulation et du stationnement du 5/01/2026 au 30/01/2026.

ARRÊTE :

Article 1 : Du 5 au 30 janvier 2026, pendant les travaux d'effacement des réseaux au niveau de la rue
Médéric de Lancesseur - rue des Lières - chemin du Moulin - Place de l'église, la route sera
barrée au moyen de panneaux réglementaires et le stationnement sera interdit au droit du
chantier.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation et du stationnement
sera mise en place par la société SORELUM.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :

- M. le Chargé d'Affaires de l'entreprise SORELUM
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
- M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à
Saint-Berthevin

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méréal, le 28/11/2025

Le Maire,
Richard CHAMARET

